

Chappart Pascaline
Doctorante en sociologie
Laboratoire MIGRINTER
Université de Poitiers

Résumé :

Le retour forcé des étrangers en situation irrégulière est un enjeu récent des politiques migratoires, leur renvoi hors de l'espace Schengen étant présenté comme une conséquence nécessaire du contrôle des frontières. Alors que le sens vécu de cette règle de droit qu'est l'expulsion et de ses implications pour l'étranger semble encore peu étudié dans la recherche en migrations internationales, il s'agit de s'intéresser à la nature particulière du « retour forcé » et au contenu qui lui est attribué par les immigrés expulsés de France rencontrés au Cameroun, dans les villes de Douala et de Yaoundé. Mais c'est aussi au décryptage d'une situation sociale particulière qu'il convient de s'attacher. Indésirables « là-bas » en Europe, le deviennent-ils également « ici », au Cameroun ? La mise en récit du vécu subjectif de l'après-expulsion illustre les reformulations de la trajectoire que ces retournés ont parcourue jusqu'au moment de l'enquête. Quelle relecture en font-ils à l'aune des objectifs qu'ils avaient formulé lors du départ en émigration ? Comme assignés à résidence au Cameroun, les expulsés rencontrés semblent investir cet espace où ils sont contraints de s'inscrire comme des passagers en transit... dans l'attente d'un hypothétique retour en France. Comment tracent-ils leur devenir ?

Enjeu récent des politiques migratoires européennes, le retour forcé des étrangers en situation irrégulière est présenté comme une conséquence nécessaire du contrôle des frontières. Ce renvoi hors de l'espace Schengen pose d'emblée un cadre politique (celui de la Raison d'Etat face à la volonté des sujets), une catégorisation juridique (les « irréguliers »), la délimitation d'un groupe (caractérisé par son extranéité), l'instauration d'une frontière (comme mode d'exclusion). Aussi le retour forcé met-il en question la construction des frontières catégorielles et sociales, leurs passages et leurs franchissements. Dans le vocabulaire tant juridique, politique que scientifique, ces émigrés déçus de leur projet migratoire sont catégorisés comme « migrants de retour ». Pourtant, la situation de ces retournés paraît déplacée par rapport à l'imaginaire attaché aux mythologies du retour au pays. C'est au Cameroun, dans les villes de Douala et de Yaoundé que nous avons rencontré, par l'intermédiaire d'associations camerounaises, des Camerounais expulsés de France.

Irréguliers au regard des règles d'entrée et de séjour en France, ils ont été obligés de quitter le territoire et reconduits manu militari au Cameroun. Déçus de leur statut social, dépossédés de leur passeport comme de leur projet de vie, ils ont été identifiés en tant qu'étrangers, ressortissants d'un pays tiers sommé de les réadmettre. Que deviennent après leur expulsion ceux qui avaient, nous dit-on, « vocation à retourner chez eux »¹ ? Indésirables « là-bas », en France, le sont-ils également « ici », au Cameroun ? À la vision normative du traitement des étrangers qui transparaît dans les mesures d'éloignement doit être opposée la

¹ Extraits de l'intervention de M. Nicolas SARKOZY, alors Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire à Marseille lors de la 3^e rencontre préfectorale et consulaire à Marseille, le 5 mars 2007.

vision subjective de ce qui n'est autre qu'un bannissement du pays d'immigration, un exil forcé au pays natal.

Pierre angulaire de la politique européenne de gestion des flux migratoires, le retour forcé des étrangers en situation irrégulière est présenté comme « *un élément essentiel pour la crédibilité de toute politique de lutte contre l'immigration illégale* »². La rhétorique actuelle s'attache à faire de l'effectivité de l'expulsion des uns la réussite de l'intégration des autres. Pour préserver l'intégrité territoriale de l'espace Schengen, l'Union européenne a mis en place des mécanismes de coopération policière et de contrôle dans ses murs comme hors de ses frontières.

Partie prenante de cette Europe ban-optique³ (Engbersen, 1999), la France a développé, depuis les années 1970, une législation d'éviction des étrangers indésirables. Elle pénalise à présent les pays qui ne coopèrent pas à son « effort d'éloignement », et notamment le Cameroun. Réputé pour son refus de délivrer des laissez-passer consulaires (LPC) -ce document permettant de procéder à l'identification du pays d'origine et de procéder à l'organisation du renvoi de ses ressortissants-, ce pays a récemment fait l'objet de sanctions de la part de l'État français en raison de son « *manque de coopération* ». En effet, considérant que « *le LPC est le sésame sans lequel il est impossible de renvoyer un étranger dans son pays d'origine présumé* », Philippe Douste-Blazy, alors ministre des affaires étrangères, « *n'excluait pas de demander, si cela devenait vraiment nécessaire, le rappel de certains fonctionnaires consulaires ou diplomatiques étrangers qui persisteraient à traiter cette question avec désinvolture, voire avec la volonté délibérée de faire échec à ces mesures* » (Othily et Buffet, 2006 : 215). À la suite d'un ultimatum de trois mois adressé à une douzaine de pays réfractaires, la France a décidé de restreindre la délivrance de visas pour les ressortissants de ces pays. Depuis, la délivrance de ce document transfrontalier par les autorités camerounaises serait passée du simple au double, approchant « *un taux de délivrance de 50%, qui peut être jugé comme correct* » (Othily et Buffet, 2006 : 217). Et pour faciliter l'expulsion des Camerounais, la France engage actuellement des pourparlers avec le Cameroun en vue de la signature d'un accord dit de « *gestion concertée des flux migratoires* ». À l'instar de ceux signés avec le Sénégal en 2006, le Bénin, le Gabon ou encore le Congo en 2007, cet accord devrait comprendre un volet relatif à la réadmission des Camerounais en situation irrégulière.

Placé sous surveillance française, le Cameroun est perçu comme un pays d'Afrique Centrale à « *risque migratoire* ». Il s'y trouverait l'une des filières de fabrication de « *papiers* » placées sur les routes migratoires de ressortissants du continent africain tentant d'accéder en Europe. Loin de dissuader la soif de départ des candidats à l'émigration, la politique restrictive actuellement menée en matière de délivrance de visas ne fait qu'encourager le développement du secteur informel d'obtention de documents de voyage et la corruption.

La réalisation de l'enquête au Cameroun a été guidée par la volonté de saisir ces parcours détournés et la façon dont ils sont reformulés dans le contexte de la société d'origine. Relecture du passé, le récit est l'expression d'une présentation de soi dans le « *temps présent vivant* », indissociable du « *temps vécu* », c'est-à-dire biographique (Schütz, 2003). La présentation de leur quotidien respectif, « *ici* » et « *maintenant* » au Cameroun met en lumière cette présentation de soi, les différentes postures qu'ils adoptent selon les situations qu'ils

² La directive 2008/115/CE relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier a été votée par le Parlement européen le 18 juin 2008 et adoptée par le Conseil européen le 16 décembre 2008.

³ A la métaphore de « *l'Europe forteresse* », l'auteur considère qu'il faut y ajouter celle d'une Europe dite « *ban-optique* » où les systèmes de contrôle et de surveillance (décrits comme panoptiques) des frontières internes de l'Union européenne sont organisés dans en vue du bannissement des étrangers en situation irrégulière.

rèvent. Quel récit ces émigrés produisent-ils de cette expérience du « retour » selon l'articulation qu'ils peuvent faire des contradictions et des tensions entre « impossibilité de rentrer » et « obligation de partir », selon leurs inscriptions et leurs rapports aux espaces d'immigration et d'émigration ? Aujourd'hui disqualifiés par cette « *fin honteuse* » (Sayad, 2006 : 186) de leurs temps d'immigrés, les retournés s'efforcent de donner du sens à leur parcours migratoires, au départ et à l'absence au pays natal, et au départ et à l'absence au pays d'immigration. Quel devenir projettent-ils au regard de ce qu'ils ont vécu et de ce qu'ils estiment avoir parcouru ?

Revenir sur le déroulement de l'expulsion, c'est retracer leur mise à l'écart et leur effacement de la sphère sociale. Face à la gestion « des irréguliers », les personnes rencontrées n'ont pour autre défense, outre la légitimité d'une « *vie ici, en France* » parfois appuyée par le monde associatif, que le rappel de leur singularité face à tous ces « *autres débarqués* » qu'ils ont rencontré dans les centres de rétention et parfois jusque dans les rues de Yaoundé et de Douala.

Les récits des parcours d'éloignement du territoire français offrent une lecture du processus de ségrégation et de ses conséquences pour l'étranger. Ils dévoilent les coulisses des modalités administratives de la reconduite à la frontière et soulignent le caractère procédural de cette exclusion mais également les démarches entreprises par les intéressés pour tenter un ultime recours contre « *ce qui n'a pas de sens* ». Arrêtés dans la rue ou parfois à leur domicile, les immigrés irréguliers sont placés sous un régime de domination spécifique, administré par le principe de « *la libre circulation des retenus* » (Fischer, 2007). Transférés d'un lieu à un autre, selon les délais et les règles définis par le traitement administratif de leur situation irrégulière, les Camerounais rencontrés décrivaient une situation de transit forcé, d'attente et d'enfermement. L'enchaînement des étapes qu'ils traversent apparaît dans la succession des lieux où ils sont « *envoyés* », « *transférés* » et des fonctions qui leurs sont attachées : le commissariat où ils sont « *en garde à vue* » et attendent « *48 heures* », le tribunal de grande instance où « *le juge des libertés, c'est comme ça qu'on l'appelle, on m'a dit* » qui statue sur le maintien en rétention, les centres de rétention où s'effectuent l'annonce du départ. Obligés de n'avancer que sur l'étroite section définie par la procédure administrative, ils entreprennent de leur côté les « *formalités* » de leur départ d'en France et de leur arrivée au Cameroun. Mais bien souvent, « *la marge dévolue était trop courte* » pour tenter de récupérer quelques affaires ou pour informer les proches, tant en France qu'au Cameroun. Comment rentrer de force et donner un semblant d'allure à ce qui n'apparaît désormais aux yeux des expulsés que comme « *une invitation à la mort* » ?

Mis face à l'échec du projet de vie qu'ils avaient construit en France, les expulsés doivent affronter le tabou social que constituent les conditions particulières de ce retour au pays. Les personnes rencontrées dans les villes de Douala et de Yaoundé, avaient été rapatriées depuis plusieurs mois, parfois depuis des années. Toutes estiment qu'elles ne devraient « *pas être là* », ni « *en être là* ». En quête d'un nouveau départ en France, elles sont aujourd'hui « *déplacées* », ne serait-ce que par leur présence inattendue. Depuis ce retour prématuré au Cameroun, ces immigrés expulsés vivent dans l'attente de la fin de cette « *histoire* », « *chacun selon son expérience* ». Comme assignés à résidence au Cameroun, les expulsés semblent investir cet espace où ils sont contraints de s'inscrire comme des passagers en transit... dans l'attente d'un hypothétique retour en France. Ces retournés incarneraient un nouveau visage du marginal, de l'exclu au sein d'une société où le projet migratoire est parfois vécu comme le seul moyen de se projeter dans l'avenir et de pallier les limites imposées par un tissu socio-économique peu porteur.

Vivre au quotidien, c'est en effet dépendre des « autres » malgré soi et affronter leurs regards. L'inscription des expulsés à la marge de la société camerounaise reflète la rupture engendrée par cette arrivée imposée et ses effets « ici et là-bas » sur leur entourage. L'un d'entre eux estime être un « fardeau » pour sa cousine : « *Je vis chez elle. Donc c'est elle qui achète la nourriture que je mange, c'est elle qui paie l'électricité, l'eau que j'utilise. Et c'est dans sa maison que je vis, sans toutefois payer... En fait, je n'ai pas le choix. Je dors dans son salon. J'étale mon matelas, la nuit. Des fois je me sens un peu de trop. C'est dur, pour moi sincèrement. C'est difficile... Et c'est sûr que je vais me retrouver SDF au Cameroun, je ne vais pas rester un fardeau pour elle* ». Après huit années en France « *j'étais censé peut-être avoir une petite maison, quoi... où je serais rentré, sans toutefois nuire à qui que ce soit* », ajoute-t-il. L'absence d'un « chez soi » les place dans une position d'hôte redevable et parfois gênant. « *Déjà que tu sois sur le canapé, c'est trop d'histoires !* ». Pour d'autres, « *la famille ici [au Cameroun], ça n'existe même pas* ». Accompagnée dans un hôtel par « *un parent éloigné, un ami de la famille* » venu la chercher à l'aéroport, une personne racontait qu'elle y était restée plus de trois mois. Isolée et « *rentrée les mains vides* », sa chambre et ses dépenses quotidiennes étaient alors financées par sa famille en France.

Les récits de la vie quotidienne des personnes rencontrées paraissent marqués par une sorte d'errance angoissée, où elles chercheraient à fuir la maison, le quartier et ses commérages. Leurs journées quotidiennes illustrent la marginalité dans laquelle les confine ce retour. Après plus de vingt ans en Europe, une camerounaise rencontrée avait été éloignée de France suite au non-renouvellement de son titre de séjour du fait du décès de son mari. Rapatriée depuis trois ans, elle souhaiterait ouvrir un restaurant mais ne parvient pas à trouver les fonds nécessaires. Elle décrit ainsi sa journée : « *Je n'arrive pas à dormir. Je suis stressée. Dans la tête, c'est alors demain qu'est ce que je vais faire ? Qu'est-ce que je vais manger ? Qu'est-ce que je peux faire ? Comment je peux avoir de l'argent pour réaliser ce que je veux ? Comment ? Comment ! Je tourne en rond, je suis bloquée parce que je tourne en rond toute la journée ! Si j'avais des finances vous m'auriez déjà vue en train de travailler ! Maintenant que j'ai chuté, c'est comme ça que je vis... Je vis comme ça, je pars dans les bureaux, j'essaie de demander quelque chose, je me bats, il n'y a vraiment rien... Il y a une cousine qui m'héberge, je dors sur un vieux canapé au salon. Dans la journée, tout le monde est là, elle a presque six enfants... Je n'aime pas trop y rester, je vais encore trop me stresser. On n'a pas de dialogue. Je vais à la prière parce que je suis trop rentrée à l'église, ça m'occupe l'esprit.* » Dans ce quotidien où « *c'est la galère !* », où « *rien ne se passe* », l'absence de programme et le sentiment d'être bloqué dans une impasse révèlent l'impression d'anéantissement et l'angoisse du vide ressenti par les expulsés. « *Moi, je suis parti, ce n'était pas pour revenir. C'était pour m'exiler* », raconte un retourné. « *J'ai fui la famille... et aujourd'hui je vis chez ma mère, il n'y a qu'elle qui me donne un petit coup de pouce mais elle ne peut pas faire plus... Ça fait qu'elle, elle me fait pitié pendant que moi, je ne sais pas, je lui fais pitié... Je sombre. Je ne sais pas, je suis mal. C'est pire qu'angoissant. Plus les jours passent, plus je dégringole. Plus je tombe. Tout ce que je peux dire c'est qu'il n'y a rien qui avance, ça sombre de jour en jour.* » Combler ce vide et s'échapper de cette impasse semblent être les deux leitmotifs du quotidien d'après expulsion.

La principale violence de l'expulsion réside dans la négation par l'Etat de toute existence, non seulement légale mais aussi sociale des personnes expulsées. Les exilés de force rencontrés au sein de leur pays natal traduisent la douleur d'une exclusion imposée et qui continue d'être vécue comme une condamnation. L'expulsion, « *c'est rendre quelqu'un malade ! Ça, c'est rendre quelqu'un fou !* ». L'oblitération de l'avenir qu'ils s'étaient construit en France s'exprime dans la souffrance psychique et ses manifestations somatiques. Selon Didier Fassin, « *la santé n'est pas seulement l'intégrité corporelle, l'absence de maladie ou de handicap, elle est aussi une qualité d'être, une perception de soi et du rapport*

aux autres ». L'auteur ajoute que, « c'est à l'aune de la faillite brutale et imprévue du projet de vie qu'il faut ici mesurer la profondeur de la dépression » (Fassin, 1997). Ce retour au pays vécu dans le malaise et l'ennui transparait dans les maux de l'expulsion. Privé de la possibilité d'être dans l'unique endroit où ils voudraient être, certains émigrés rencontrés semblent considérer le monde comme une vaste prison. L'une des personnes se disait ainsi « opprimée » : « Pendant pratiquement un an, j'étais à l'ouest. J'étais décalé, j'étais déphasé..., je pétais les plombs. Je ne savais plus où j'étais, je voulais repartir, je voulais voir mon fils. » Ce sentiment d'oppression se manifeste parfois dans la rancune ou la « haine » que les émigrés retournés de force ont envers le pays qui les a expulsés. « Des coups de nerfs » que d'autres expriment dans le besoin de sortir de ce quotidien désavoué, de « changer d'air ». L'alcool, la drogue et les antidépresseurs constituent également autant d'échappatoires permettant d'« oublier » cette situation vécue comme aliénante. La perception de leur vie depuis ce retour forcé comme un temps vide et perdu traduit les mécanismes d'incorporation de cette exclusion. La dégradation de leur santé révèle l'entrée dans la précarité et l'épreuve du déclassement social.

Confrontés aux attentes de leurs proches, ils révèlent le rôle social qui leur était jusqu'alors attribué. Humiliés par cette épreuve née de la « calamité du renvoi » (Sayad, 2006 : 35), les expulsés traversent un processus de disqualification sociale (Paugam, 2000). Les retournés rencontrés brouillent désormais la figure de l'émigré de retour au pays telle qu'elle semble être pensée au Cameroun, celle du « Mbenguiste ». Dans l'argot camerounais, le « Mbenguiste » est celui qui vit ou a vécu en France⁴. Des « émigrés » qui faisaient la fierté du quartier, ils seraient aujourd'hui considérés comme des « moins que rien ». Tous les immigrés expulsés rencontrés ont évoqué la dureté du regard des autres, la difficulté à affronter le « kongossa », à savoir les commérages du quartier et les récriminations familiales, « tous ces mots violents ». L'épreuve du kongossa illustre la dégradation statutaire quotidienne dont ils font l'objet : « je ne suis plus moi-même, je n'ai plus le respect que j'avais avant tout ça ». Comme le souligne Eric de Rosny, être émigré représente avant tout un statut social : « Dans mon quartier, m'a confié un père de famille, celui qui n'a pas d'enfant en Europe ou aux Etats-Unis est considéré comme un pauvre type. Le plus souvent, le voyageur part avec l'encouragement actif ou tacite des siens. Il reviendra quand il aura fait ses preuves. Un trait (...) demeure, au Cameroun, aussi bien dans l'esprit de celui qui a réussi à s'envoler que de celui qui en rêve : c'est cette recherche d'un statut ou d'une reconnaissance sociale aux yeux des siens » (De Rosny, 2002). C'est dans cette quête de reconnaissance des « autres » que les retournés orientent leur devenir. Pour échapper à cette mort sociale, il faut nécessairement revenir sur cet échec et remettre en œuvre le projet jusqu'à sa réussite.

Les expulsés rencontrés paraissent parfois nier leur présence actuelle et préférer dire perdre la notion du temps écoulé plutôt que de s'inscrire dans un espace qui semble ne leur renvoyer que la mise en échec de leur projet de vie. La subjectivité du temps de l'après-expulsion reflète la perception que les retournés de force ont de l'expulsion, de la déviation qu'elle trace dans leur biographie. Le temps présent est désavoué et comme écrasé entre la vie antérieure mythifiée, transformée en la seule chose valable, et la vie future guidée par le désir de retour en France. Se projette alors sur l'espace que les retournés sont contraints d'investir l'incapacité qu'ils éprouvent à réaliser leur projet de retour en France.

Isolés, les personnes rencontrées cherchent à « se débrouiller », à donner un semblant de projet et un rythme à ce quotidien atrophié. Se débrouiller, c'est d'abord investir l'espace social, sortir de la maison et de cette routine qui tourne sur elle-même. Les retournés

⁴ En douala, « Mbeng » signifie la France mais le terme est également employé pour désigner de façon générale, l'Europe ou « l'occident ».

s'assignent des objectifs, tentent de se « relancer » parfois pour « voir dans tous les sens ce qu'il y aura comme possibilité d'emploi ». Mais ce qui apparaît toujours dans les récits de leur situation actuelle, c'est la volonté et l'attente d'un retour en France : « *De mes journées, mon problème, c'est quoi ? Mon problème c'est refaire ma vie. J'ai envie de repartir, c'est tout !* » L'obsession de sa réalisation illusoire ou réelle, mais toujours ressentie comme latente, semble bloquer tout projet extérieur à cette entreprise. Ils présentent leur situation comme temporaire : « *Pour l'instant je n'ai pas le choix* ». L'incertitude caractérisant leur devenir place leur quotidien en suspens : « *J'attends le visa maintenant. Mais j'attends le mois de juillet pour demander ça... Si on ne me le donne pas, je ne sais pas ce que je vais faire franchement... Je ne sais pas, je ne sais pas encore ce que je vais faire.* » Ce but tracerait entre le « maintenant » et le « pas encore » un espace infranchissable. La vie quotidienne nous offre un aperçu de cette « *région frontière qui appartient au futur comme au présent* » (Simmel cité par Léger, 1989 : 290) et dans laquelle ils vivent.

Dans cette attente au Cameroun faite d'incertitude, de marginalité où plus rien ne serait comme « avant », les émigrés retracent leur parcours et donnent sens à cette expérience. Quel regard rétrospectif portent-ils sur leurs histoires ? Ils oscillent constamment entre les préoccupations d'aujourd'hui et d'ici (au Cameroun) et les espérances rétrospectives d'hier et d'ailleurs. Ils tentent donc de tourner la page de ce qu'ils qualifient aujourd'hui d'« *histoire* ». Ils œuvrent à sa cohérence et essayent de donner du sens à ce qui est caractérisé comme un échec. Contraintes de « *faire avec* », les personnes rencontrées se disent que « *c'est la vie. Il faut la prendre comme elle, elle vient* ». Mais « *faire avec* », ce n'est pas se résigner, c'est plutôt appréhender cette exclusion comme une étape de la vie, comme pour se réassurer de la suite, d'un retour rêvé en France. Dans l'expectative de ce retour et face à l'injustice du pouvoir qu'a la loi de décréter l'inclusion et l'exclusion, les expulsés revendiquent la légitimité d'une autre vision des droits. Celle-ci est formulée dans l'écart qui sépare leur existence sociale de leur « *inexistence juridique* » et révèle la fragilité et l'arbitraire des frontières catégorielles instaurées par la loi. En écho à la situation d'indésirables et d'exilés en France, le stigmate et l'inscription marginale des retournés dans la société natale nous dévoilent ainsi, outre la frontière géographique qui les sépare d'en France, cette frontière qualifiée par Simmel d'« *intérieur à la société* » (Simmel, 1999 : 610) qui les éloignent de ce que l'on qualifie communément de « *retour au pays natal* ».

Bibliographie

- DE ROSNY Eric (2002) L'Afrique des migrations, les échappées de la jeunesse de Douala, Etudes, tome 396, n°5, pp. 623-633.
- ENGBERSEN Godfried (1999) Sans papiers : les stratégies de séjour des immigrés clandestins, Actes de la Recherche en Sciences Sociales, n°129, pp. 26-38
- FASSIN Didier, (1997) La santé en souffrance, in Fassin Didier, Morice Alain, Quiminal Catherine Édts. (1997) Les lois de l'inhospitalité, les politiques d'immigration à l'épreuve des sans papiers, La Découverte, Paris, pp. 107-123.
- FISCHER Nicolas, (2007) Entre urgence et contrôle. Eléments d'analyse du dispositif contemporain de rétention administrative pour les étrangers en instance d'éloignement du territoire, TERRA-Ed., Coll. Esquisses. En ligne : <http://www.reseau-terra.eu/article560.html>.
- GOFFMAN Erving (1974) Les rites d'interaction, Les Editions de Minuit, Paris, 230 p.
- GOFFMAN Erving (1975) Stigmate : les usages sociaux des handicaps, Les Editions de Minuit, 175 p.
- LEGER François (1989) La pensée de Georg Simmel, Contribution à l'histoire des idées au début du XXe siècle, Editions Kimé, p. 290
- OTHILY Georges, BUFFET François-Noël (2006) Rapport de la commission d'enquête sur l'immigration clandestine, Sénat, tome 1, n°300, 2005-2006, 237 p.
- PAUGAM Serge (2000) La Disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté, Presses Universitaires de France, Coll. Quadrige, Paris, 256 p.
- SAYAD Abdelmalek (1999) La double absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré, Seuil, Coll. Liber, Paris, 431 p.
- SAYAD Abdelmalek (2006) L'immigration ou les paradoxes de l'altérité : l'illusion du provisoire, Editions Raisons d'agir, Paris, 216 p.
- SCHÜTZ Alfred (2003) L'Etranger, un essai de psychologie sociale, Editions Allia, Paris, 77 p.
- SIMMEL Georg (1999) Excursus sur la frontière sociale, in Simmel Georg, Sociologie : études sur les formes de la socialisation, Presses universitaires de France, Paris, pp. 609-624.